

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1983 B 10521

Numéro SIREN : 328 581 202

Nom ou dénomination : SOCIETE D'ETUDES FINANCIERES ET D'AUDIT COMPTABLE - SEFAC SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2019 sous le numéro de dépôt 60825



20190608252018

DATE DEPOT : 09/07/2019

N° DE DEPOT : 60825

N° GESTION : 1983B10521

N° SIREN : 328581202

DENOMINATION : SOCIETE D'ETUDES FINANCIERES ET D'AUDIT COMPTABLE - SEFAC SOCIETE  
D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

ADRESSE : 10 AV DE MESSINE 75008 PARIS

MILLESIME : 2018


**SOCIETE D'ETUDES FINANCIERES ET D'AUDIT COMPTABLE « SEFAC »**

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes  
au capital de € 150 000  
10, Avenue de Messine  
75008 PARIS  
RCS : Paris B 328 581 202

Greffe du tribunal  
de commerce de Paris  
Comptes annuels déposés le :

11 JUL. 2019

Sous le N° :

60 825 

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
AU 29 MARS 2019**

***1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS  
AU COURS DE L'EXERCICE 2018***

• **Monsieur Philippe BLIN : Président Directeur-Général**

Monsieur Philippe BLIN a été nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ;

Monsieur Philippe BLIN est Président Directeur Général de la société SMA ;

Monsieur Philippe BLIN est Président de la société FINANCIERE SEFAC ;

Monsieur Philippe BLIN est Président de la société SEFAC MANAGEMENT ;

Monsieur Philippe BLIN est Président de la société EXPERT TEMP.

• **Monsieur Julien COMPEYRON : Expert-comptable, Commissaire aux comptes Associé**

Monsieur Julien COMPEYRON a été nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;

Monsieur Julien COMPEYRON est administrateur de la société SMA.

- **Madame Aurélia ROUGELIN : Expert-comptable, Commissaire aux comptes Associée**

Madame Aurélia ROUGELIN a été nommée jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;

Madame Aurélia ROUGELIN est administrateur de la société SMA.

- **Madame Christine MARY : Expert-comptable, Associée**

Madame Christine MARY a été nommée jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Madame Christine MARY est administrateur de la société SMA.

## ***2. CONVENTION – ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE***

Nous vous rappelons que Monsieur Philippe BLIN n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat social.

Nous vous informons qu'aucune nouvelle convention n'a été autorisée et conclue au cours de cet exercice. Par ailleurs, aucune convention autorisée et conclue antérieurement au dernier exercice clos, ne s'est poursuivie durant le dernier exercice clos.

## ***3. TABLEAU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL***

Néant

## ***4. CHOIX OPERE PAR LA SOCIETE ENTRE L'UNE DES DEUX MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE***

Formule moniste

## ***5. MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES***

Le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet Constantin Associés représenté par Monsieur Philippe SOUMAH, a été nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

\_\_\_\_\_ 2

# **SOCIETE D'ETUDES FINANCIERES ET D'AUDIT COMPTABLE "SEFAC"**

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes  
au capital de € 150 000  
10, avenue de Messine  
75008 Paris  
R.C.S. : Paris B 328 581 202

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf,  
Le vingt-neuf mars,  
A dix heures,

Les actionnaires de la société SEFAC, société anonyme au capital de € 150 000, dont le siège social est 10, Avenue de Messine -75008 Paris se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe BLIN, Président Directeur Général.

Monsieur Julien COMPEYRON, Mesdames Aurélie ROUGELIN et Christine MARY sont appelés comme scrutateurs.

Madame Brigitte LECAPLAIN est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, est certifiée sincère par les membres du bureau ainsi constitué.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus des deux tiers du capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare, en outre, que le Cabinet Constantin et Associés, représenté par Monsieur Philippe SOUMAH, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- les copies des lettres de convocation,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président déclare que tous ces documents ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée générale ordinaire annuelle est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2018,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Pouvoirs et formalités,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports du commissaire aux comptes.

Le Président ouvre ensuite la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels au 30 septembre 2018 tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

	Euros
Bénéfice de l'exercice	487 397
Report à nouveau	132
<b>Montant distribuable</b>	<b><u>487 529</u></b>
de la façon suivante :	
Distribution de dividendes 97 € par action	485 000
Report à nouveau	2 529
<b>Total</b>	<b><u>487 529</u></b>

Chaque associé, personne physique, renonce individuellement à percevoir sa quote-part de dividende au profit de la société SMA qui en percevra donc la totalité, excepté, Messieurs Serge MEHEUST et Michel SELIER qui percevront leur dividende de € 97 chacun.

Le dividende sera mis en paiement à l'issue de l'Assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée prend acte de la distribution de dividendes versés au titre des trois derniers exercices, en euros :

*h r 3*

	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Montant versé par action	59,50	68,60	92,20

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### QUATRIEME RESOLUTION

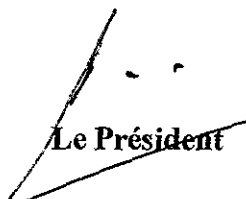
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de la présente délibération pour effectuer les formalités légales.

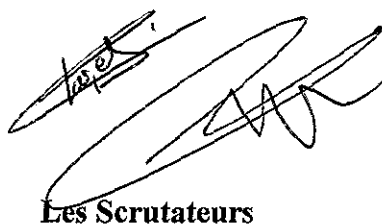
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

°  
° °

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

  
Le Président

  
Les Scrutateurs

  
Le Secrétaire

# **SOCIETE D'ETUDES FINANCIERES ET D'AUDIT COMPTABLE « SEFAC »**

Société Anonyme  
10, avenue de Messine  
75008 PARIS

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30/09/2018

# **SOCIETE D'ETUDES FINANCIERES ET D'AUDIT COMPTABLE « SEFAC »**

Société Anonyme  
10, avenue de Messine  
75008 PARIS

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30/09/2018

---

A l'Assemblée Générale de la SOCIETE D'ETUDES FINANCIERES ET D'AUDIT  
« SEFAC »

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIETE D'ETUDES FINANCIERES ET D'AUDIT « SEFAC » relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur Le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels**

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d’administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Rapport sur le gouvernement d’entreprise**

Nous attestons de l’existence, dans le rapport du Conseil d’Administration sur le gouvernement d’entreprise, des informations requises par l’article L.225-37-4 du Code de commerce.

## **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie


significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris-La Défense, le 15/03/2019

Le Commissaire aux Comptes

Constantin Associés



Philippe SPUMAH

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	11 813	8 935	2 878	0-
	Fonds commercial (1)	17 500		17 500	
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	172 465	145 286	27 179	16 057
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	72 276		72 276	71 183	
<b>Total II</b>	<b>274 054</b>	<b>154 221</b>	<b>119 833</b>	<b>87 240</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	<b>Créances (3)</b>				
	Clients et comptes rattachés	1 315 852	146 364	1 169 489	1 094 347
	Autres créances	119 357		119 357	115 935
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	100		100	207 556	
Disponibilités	1 064 168		1 064 168	822 685	
Charges constatées d'avance (3)	102 555		102 555	100 272	
<b>Total III</b>	<b>2 602 032</b>	<b>146 364</b>	<b>2 455 669</b>	<b>2 340 794</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>2 876 087</b>	<b>300 585</b>	<b>2 575 502</b>	<b>2 428 034</b>	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

0

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N 30/09/2018 12</b>	<b>Exercice N-1 30/09/2017 12</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 150 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	150 000	150 000
	<b>Réserves</b>		
	Réserve légale	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	200 000	200 000
	Report à nouveau	132	142
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>487 397</b>	<b>297 490</b>
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	<b>Total I</b>	<b>852 529</b>	<b>662 632</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	<b>Total III</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>Dettes financières</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	190 263	538 579
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>Dettes d'exploitation</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	345 073	125 152	
Dettes fiscales et sociales	1 094 474	1 021 937	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	20 930	27 384	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)	72 233	52 350
	<b>Total IV</b>	<b>1 722 973</b>	<b>1 765 402</b>
	Écart de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>2 575 502</b>	<b>2 428 034</b>
		1 722 973	1 765 402

(1) Dont à moins d'un an

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	4 054 761	6 000	4 060 761	3 835 659	225 103	5.87
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	4 054 761	6 000	4 060 761	3 835 659	225 103	5.87
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				1 000	1 000	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			60 130	42 779	17 351	40.56
Autres produits			37	40	4	9.05
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			4 120 928	3 879 478	241 450	6.22
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 031 123	738 262	292 861	39.67
Impôts, taxes et versements assimilés			94 562	90 095	4 467	4.96
Salaires et traitements			1 467 244	1 677 735	210 491	12.55
Charges sociales			697 884	844 528	146 643	17.36
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 634	10 479	1 155	11.02
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			64 259	67 658	3 400	5.02
Autres charges			49 472	45 229	4 243	9.38
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			3 416 177	3 473 984	57 807	1.66
<b>I - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			704 750	405 493	299 257	73.80
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/09/2018	12	30/09/2017	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	52		1 499	103.60
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	<b>52</b>	<b>1 447</b>	<b>1 499</b>	<b>103.60</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	476		3 328	87.48
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	<b>476</b>	<b>3 804</b>	<b>3 328</b>	<b>87.48</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>424</b>	<b>5 251</b>	<b>4 827</b>	<b>91.92</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>704 326</b>	<b>400 242</b>	<b>304 084</b>	<b>75.97</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	200		18 288	98.92
Produits exceptionnels sur opérations en capital			17 000	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>	<b>200</b>	<b>35 488</b>	<b>35 288</b>	<b>99.44</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	75		5 855	98.74
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			14 657	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>	<b>75</b>	<b>20 587</b>	<b>20 512</b>	<b>99.64</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>125</b>	<b>14 901</b>	<b>14 776</b>	<b>99.16</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	217 054		99 400	84.49
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>4 121 180</b>	<b>3 913 519</b>	<b>207 660</b>	<b>5.31</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>3 633 783</b>	<b>3 616 030</b>	<b>17 753</b>	<b>0.49</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>487 397</b>	<b>297 490</b>	<b>189 907</b>	<b>63.84</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

4 005 24 320

353 3 783

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

	page
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations complémentaires (CICE)	5
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Evaluation des valeurs mobilières de placement	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Ventilation de l'effectif moyen	9
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Engagement en matière de pensions et retraites	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 575 502 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 060 761 Euros et dégageant un bénéfice de 487 397 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations relatives au CICE**

Un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) a été comptabilisé en déduction de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 13 368 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme. Conformément aux recommandations législatives, le CICE est principalement destiné au financement de la compétitivité de l'entité. Notre entité l'utilise à travers notamment d'efforts en matière d'investissement et de formation.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 110		21 203
Installations générales agencements aménagements divers	84 344		3 123
Matériel de transport			117
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	88 666		18 691
<b>TOTAL</b>	<b>173 010</b>		<b>21 930</b>
Prêts, autres immobilisations financières	71 183		1 169
<b>TOTAL</b>	<b>71 183</b>		<b>1 169</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>252 303</b>		<b>44 302</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			29 313	29 313
Installations générales agencements aménagements divers			87 467	87 467
Matériel de transport			117	117
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		22 475	84 882	84 882
<b>TOTAL</b>		<b>22 475</b>	<b>172 465</b>	<b>172 465</b>
Prêts, autres immobilisations financières		75	72 276	72 276
<b>TOTAL</b>		<b>75</b>	<b>72 276</b>	<b>72 276</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>22 550</b>	<b>274 054</b>	<b>274 054</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	8 110	825		8 935
Installations générales agencements aménagements divers	81 477	802		82 278
Matériel de transport		87		87
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	75 476	9 919	22 475	62 921
<b>TOTAL</b>	<b>156 953</b>	<b>10 808</b>	<b>22 475</b>	<b>145 286</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>165 063</b>	<b>11 633</b>	<b>22 475</b>	<b>154 221</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	825				
Instal.générales agenc.aménag.divers	802				
Matériel de transport	87				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 919				
<b>TOTAL</b>	<b>10 808</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 633</b>				

**ANNEXE**

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

**Etat des provisions**

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	135 449	64 259	53 344		146 364
<b>TOTAL</b>	135 449	64 259	53 344		146 364
<b>TOTAL GENERAL</b>	135 449	64 259	53 344		146 364
Dont dotations et reprises d'exploitation		64 259	53 344		

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	72 276	0	72 276
Clients douteux ou litigieux	98 870	98 870	
Autres créances clients	1 216 982	1 216 982	
Personnel et comptes rattachés	2 114	2 114	
Taxe sur la valeur ajoutée	58 031	58 031	
Divers état et autres collectivités publiques	12 965	12 965	
Débiteurs divers	46 247	46 247	
Charges constatées d'avance	102 555	102 555	
<b>TOTAL</b>	1 610 040	1 537 764	72 276

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	345 073	345 073		
Personnel et comptes rattachés	427 319	427 319		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	279 944	279 944		
Impôts sur les bénéfices	81 408	81 408		
Taxe sur la valeur ajoutée	263 519	263 519		
Autres impôts taxes et assimilés	42 224	42 224		
Groupe et associés	190 323	190 323		
Autres dettes	20 930	20 930		
Produits constatés d'avance	72 233	72 233		
<b>TOTAL</b>	1 722 973	1 722 973		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	38 077			

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	30.0000	5 000			5 000

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Les dispositions des règlements C.R.C 2002-10, 2004-06 et 2005-09 relatifs à la définition, l'évaluation, l'amortissement et à la dépréciation des actifs et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2005, n'ont pas d'incidence sur les comptes de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

### Evaluation des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire. La durée généralement admise est la suivante :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels informatiques	Linéaire	2 à 3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 6 ans
Matériel de bureau et info	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	353
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	312 944
Dettes fiscales et sociales	678 203
Autres dettes	13 006
Total	1 004 505

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	102 555
Total	102 555
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	72 233
Total	72 233

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	9
Total	18

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.  
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.  
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.  
Le montant des engagements au titre des indemnités conventionnelles de départ à la retraite a été évalué à 99 K€ au 30 septembre 2018.  
Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- départ volontaire à la retraite à 63ans,
- coefficient de majoration des salaires de 2% par an,
- taux de charges sociales de 45%,
- taux d'actualisation de 1.55%.